

## GALATES

### LA NOUVELLE ALLIANCE ET SES CONSEQUENCES

#### **Galates 3 : 19b – 29**

##### 1. La nature des alliances

Paul montre une distinction intéressante entre la nature de la loi et celle l'évangile. Il dit qu'en fait ses deux alliances sont de deux natures différentes. La loi était une alliance mutuelle engagée par deux personnes. Dans le verset 19, Paul dit que la loi était promulguée par des anges. Ceci était une tradition de longue date chez les Juifs (cf. [Ac. 7 : 53](#)). Il n'y a pas de preuve absolue de cela dans le texte de l'Ancien Testament mais il semblerait que cette tradition est basée sur [Deut. 33 : 2](#) où les anges auraient été présents lors de la transmission de la loi. Mais il dit de plus que la loi était donnée au moyen d'un médiateur, c'est-à-dire Moïse qui devait souvent jouer le rôle d'intermédiaire entre le peuple d'Israël et Dieu ([Ex. 20 : 18 – 21](#)). Moïse apportait la loi aux Israélites qui ensuite se sont engagés vis-à-vis de Dieu dans une série de bénédictions et malédictions suivant leur obéissance. Paul dit par contre qu'il n'y a pas d'intermédiaire quand une alliance ne dépend que d'une des parties. Il dit que tel est le cas en ce qui concerne les promesses de Dieu à Abraham et à sa descendance. Dieu n'a pas demandé à Abraham de s'engager à quelque chose pour recevoir ses promesses, il s'est unilatéralement engagé vis-à-vis d'Abraham. Néanmoins, quand on sait que le rôle de la loi n'était pas d'offrir une source de salut mais de guider les gens vers Jésus, on comprend mieux que la loi n'était pas opposée à l'évangile, tout simplement différente.

##### 2. Les conséquences de l'alliance

La loi a donc accompli son rôle et les chrétiens sont devenus des fils adoptifs majeurs de Dieu en Jésus, par notre union avec lui. Dans les versets 26 & 27, Paul souligne à nouveau le fait que cette relation dépend non pas de nous et de nos accomplissements mais de Jésus et du fait que nous soyons couverts par sa justice. Pour Israël sous l'ancienne alliance, leur statut de bénéficiaires de cette alliance dépendait de leur obéissance aux engagements pris à l'entrée en alliance. Notre statut de bénéficiaires de la nouvelle alliance dépend entièrement de l'obéissance à Jésus – il est donc impossible de mériter d'être bénéficiaire et impossible de mériter de ne plus en être bénéficiaire tant que nous sommes unis à Christ. Car lorsqu'on se présente devant Dieu, le Père voit la justice de Jésus (comme si nous portions Jésus comme une couverture). C'est aussi pour cette raison que Paul peut dire que toutes les différences entre chrétiens ont été gommées (souligné ailleurs en disant que Dieu ne fait pas de favoritisme entre les gens). Ces différences existent toujours dans la vie sur terre (bien que nous ne devons pas permettre à ces différences de diviser l'église mais plutôt chercher à vivre la réalité de notre unité en Christ), mais devant Dieu personne n'a plus de privilèges qu'un autre car chacun se présente devant Dieu en Jésus-Christ. Cette union du chrétien et Jésus fait de nous donc participants à sa nature ([2 Pi. 1 : 4](#)) et ainsi la descendance d'Abraham et cohéritiers avec Jésus ([Rom. 8 : 17](#)).

